

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD**

Envoyé en préfecture le 31/12/2024
Reçu en préfecture le 31/12/2024
Publié le 
ID : 023-200085314-20241219-D2024090-DE

D2024/090

SEANCE DU 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre,

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de
Conseillers en
exercice : 17
Présents : 10
Représentés : 0
Votants : 10
Abstention : 0
Exprimés : 10
Pour : 10
Contre : 0

Présents :

Mmes CHABRIER Isabel, PRADEAU Carine, SALADIN Christine,
SIMONET Laura, DEMARGNE Céline.
MM. ROYERE Joël, PETIT-COULAUD Bastien, SCAFONE
Dominique, COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick.

Absents :

Mmes LEGRAND Coline, ROYERE Julie, MAINGOUTAUD Élodie,
MM KAPLAN Iskender.

Excusés :

MM AUMEUNIER Sébastien, MARGOT Manuel, LAROCHE Michel.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Madame SIMONET Laura

**Objet : Budget assainissement 18904 : Autorisation accordée au maire
d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la
limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités locales et notamment son article L. 1612-1,
Vu l'article L. 232-1 du code des juridictions financières,
Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire d'engager, de liquider et de
mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits
ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement
de la dette,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à :

- Engager,
- Liquider,
- Mandater,

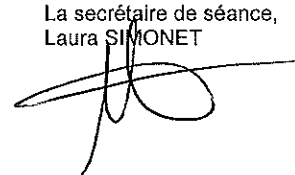
les dépenses de la section d'investissement, dans la limite du qu
budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au re

18904 – Budget assainissement
Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2025

	Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2024 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2025
21	IMMOS CORPORELLES	135 000.00 €	33 750.00 €
23	IMMOS EN COURS	47 740.00 €	11 935.00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	182 740.00 €	45 685.00 €

Le Maire,

Le Maire,

La secrétaire de séance,
Laura SIMONET


Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécurse citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr